

Document d'Informations Clés (« DIC ») BLUE VALUE ADDED Part A

OBJECTIF

Le présent document fournit des informations essentielles aux investisseurs sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Dénomination du produit :

BLUE VALUE ADDED

Initiateur du PRIIP :

BLUEIMVEST, une société de gestion de portefeuille agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-14000037 et membre de l'association professionnelle ASPIM (la « Société de Gestion »).

Code ISIN :

Part A : FR001400O4N2

Contacts et site internet :

<http://www.blueinvest.com>

Autorité compétente :

Appelez le +33 (0)141315863 pour de plus amples informations. L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce DIC.

Date de production du document d'informations clés :

13 mars 2024

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE A COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Blue Value Added (le « Fonds ») est un fonds d'investissement alternatif (« FIA ») constitué sous la forme d'un fonds professionnel de capital-investissement (« FPCI ») et régi par les articles L. 214-159 à L. 214-162 du Code monétaire et financier.

Durée de vie

Le Fonds a une durée de vie de cinq (5) ans à compter de la date de fin de la Période de Souscription (telle que définie au sein du Règlement du Fonds). La durée de vie du Fonds pourra être prorogée de deux (2) périodes d'un (1) an chacune sur simple décision de la Société de Gestion.

Objectifs

Le Fonds a pour objectif d'offrir à ses investisseurs des rendements optimisés par la réalisation d'opérations créatrices de valeur sur le secteur immobilier au travers de la constitution d'un portefeuille de participations dans des sociétés (les « Sociétés Cibles ») (i) dont les titres n'ont pas fait l'objet d'une admission aux négociations sur un marché d'instruments financiers et (ii) ayant notamment pour objet le financement et la réalisation d'opérations de marchands de biens sur des actifs immobiliers et ensembles d'actifs immobiliers de tout type, en ce compris d'opérations d'acquisition et cession, et toutes opérations nécessaires à leur exploitation, leur aménagement, leur ameublement, à l'exécution de travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension, de construction, leur mise en location ou leur changement de destination. Les Sociétés Cibles et les actifs immobiliers sont situés principalement en France, dans les grandes agglomérations régionales françaises et par opportunité à Paris, en région parisienne ou en Europe. Le Fonds est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 (1) du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »). En revanche, le Fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR. Le Fonds est soumis à des risques de durabilité qui sont intégrés les décisions d'investissement de la Société de Gestion et plus amplement détaillés au sein du Règlement du Fonds.

Investisseurs visés

La souscription et l'acquisition des Parts A du Fonds sont réservées aux investisseurs professionnels ou assimilés répondant aux conditions prévues à l'article 423-49 du Règlement Général de l'AMF recherchant une durée de placement conforme à celle du Fonds. Le montant minimum de souscription s'élève à 100 000 € (sauf exceptions visées dans le Règlement du Fonds).

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risques



L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du Fonds pendant 7 ans. Vous ne pourrez peut-être pas sortir du produit avant échéance. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque du Fonds par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le Fonds enregistre des pertes en cas de baisse de la valeur des participations détenues par le Fonds dans les Sociétés Cibles ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds se situent à un niveau moyen, et, si la situation financière des Sociétés Cibles dans lesquelles le Fonds est investi venait à se détériorer, il est possible que la performance du Fonds en soit affectée ainsi que notre capacité à vous payer.

Risque de perte en capital : La performance du Fonds n'est pas garantie et le capital investi par l'investisseur peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement. L'investisseur ne devrait pas réaliser un investissement dans le Fonds s'il n'est pas en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte.

Risque de liquidité : Le Fonds ayant une durée de vie limitée, les actifs devront être cédés dans des délais imposés, ce qui pourrait impacter la valeur du Fonds.

La liste détaillée des risques liés à un investissement dans le Fonds figure dans le Règlement du Fonds, disponible sur demande auprès de la Société de Gestion. Le Fonds ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché et la performance du Fonds n'étant pas garantie, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Également, si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Ce que vous obtiendrez du Fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses, étant précisé que les rendements pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Scénarios d'Investissement Période de détention recommandée : 7 ans Exemple d'investissement : 100 000 euros		Cession ou sortie à 1 an	Sortie à 7 ans (période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	93 098,08 €	86 800 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-6.90 %	--2.00 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	96 903,79 €	114 900 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-3.10 %	2.00 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	104 509,83 €	195 000 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-4.51 %	10.01 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	106 409,06 €	221 200,00 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	6.41 %	12.01 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le tableau ci-dessus présente un éventail de résultats possibles ; il n'est pas une indication exacte de ce que vous pourriez obtenir. Ce que vous recevrez dépendra de l'évolution du sous-jacent. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

Il n'est pas possible de sortir de ce produit (sauf exceptions visées dans le Règlement du Fonds).

QUE SE PASSE-T-IL SI BLUEIMVEST N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La Société de Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement, notamment en matière de fonds propres, destinées à limiter tout risque de défaillance. Il est toutefois précisé que le patrimoine du Fonds est distinct de celui de la Société de Gestion et que, ce faisant, toute défaillance de la Société de Gestion n'entraîne pas de défaillance corrélative du Fonds et serait sans effet sur la valeur de votre investissement. En outre, la gestion du Fonds pourrait être transférée à une autre société de gestion de portefeuille. Il est également précisé que la garde et la conservation des actifs du Fonds sont assurées par le dépositaire du Fonds, CACEIS. Le dépositaire sera donc responsable en cas de manquement par négligence ou intentionnel à ses obligations en vertu de la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- 100 000 euros sont investis.

	Cession ou sortie à 1 an	Sortie à 7 ans (fin de la période de détention recommandée)
Coûts totaux (€)	[15 000 €]	[34 000 €]
<i>Incidence des coûts annuels*</i>	14.70 %	5.44 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 15,84 % avant déduction des coûts et de 10,40 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels		Si vous cédez ou sortez après 1 an
Coûts d'entrée	<p>Maximum [6] % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.</p> <p>Certains intermédiaires financiers peuvent facturer directement à leurs clients une commission de vente en sus des coûts d'entrée renseignés ci-contre. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.</p>	Maximum [6 000] €
Coûts de sortie	<p>[5] % du montant de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.</p> <p>Ces coûts s'appliquent uniquement dans l'hypothèse où vous sollicitez le rachat de vos Parts à la suite d'un Evènement Exceptionnel (tel que celui-ci est défini au sein du Règlement du Fonds).</p>	[5 000] €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	<p>[2,0] % HT de la valeur de votre investissement par an</p> <p>Ces coûts représentent l'ensemble des frais liés à la gestion et à l'exploitation du Fonds par ses différents prestataires (tels que, sans s'y limiter, les frais de gestion dus à la Société de Gestion, les frais de dépositaire, de commissaire aux comptes, de valorisation, frais d'audit, etc.).</p>	[2 000] €
Coûts de transaction	<p>[2] % de la valeur de votre investissement par an</p> <p>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.</p>	[2 000] €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commissions d'intéressement	<p>Il s'agit de l'incidence des commissions liées aux résultats et des commissions d'intéressement. Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. En revanche, des commissions d'intéressement existent pour ce produit. Celles-ci sont prélevées dès lors que la performance du Fonds a permis le paiement, aux investisseurs porteurs de Parts A, de Parts B et de Parts C, d'un Revenu 8% (tel que défini au sein du Règlement du Fonds). Le montant excédant le Revenu 8% sera réparti entre les Investisseurs porteurs de Parts C (20%) (au prorata de leurs Engagements respectifs) et les Investisseurs porteurs de Parts A et de Parts B (80%) (au prorata de leurs Engagements respectifs). Dès lors qu'un Revenu 10% (tel que défini au sein du Règlement du Fonds) est généré, le montant excédant le Revenu 10% sera également réparti entre les Investisseurs porteurs de Parts C (30%) (au prorata de leurs Engagements respectifs) et les Investisseurs porteurs de Parts A et de Parts B (70%) (au prorata de leurs Engagements respectifs).</p>	Oui

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Le Fonds est constitué pour une durée de 5 ans à compter de la date de fin de la Période de Souscription (telle que définie au sein du Règlement du Fonds). La durée de vie du Fonds pourra être prorogée 2 fois pour une durée d'1 an, à la discrétion de la Société de Gestion. La période de détention recommandée est de 7 ans. Cette période est adaptée à la nature des investissements du Fonds. Les investisseurs n'auront pas la possibilité de solliciter le rachat des parts du Fonds qu'ils auront souscrites durant toute la durée de vie du Fonds, sauf circonstances exceptionnelles, tel que cela est plus amplement décrit au sein du Règlement du Fonds. Vous ne pouvez exiger du Fonds qu'il vous rachète vos Parts dans des circonstances autres que celles limitativement visées au sein du Règlement du Fonds.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Toute réclamation doit être adressée à BlueIMVest, 45 avenue Georges Mandel, 75116 Paris, France ou envoyée à l'adresse électronique suivante : contact@blueinvest.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Des informations complètes sur le Fonds sont disponibles dans le Règlement, le document d'information clé, les rapports annuels et les rapports semestriels du Fonds, qui sont mis à la disposition des investisseurs sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Les informations contenues dans le présent DIC ne constituent en aucun cas une recommandation d'achat ou de vente du produit ou un document commercial. Afin de décider ou non d'investir dans le Fonds, les investisseurs potentiels doivent s'appuyer sur leur propre analyse, en ce compris fiscale, et notamment sur les avantages et les risques que présente ce produit et sont invités, le cas échéant, à se rapprocher de leurs conseillers. Ce DIC ne tient pas compte des modalités de commissionnement des réseaux distributeurs du Fonds.

Document d'Informations Clés (« DIC ») BLUE VALUE ADDED Part B

OBJECTIF

Le présent document fournit des informations essentielles aux investisseurs sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Dénomination du produit :

BLUE VALUE ADDED

Initiateur du PRIIP :

BLUEIMVEST, une société de gestion de portefeuille agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-14000037 et membre de l'association professionnelle ASPIM (la « Société de Gestion »).

Code ISIN :

Part B : FR001400O400

Contacts et site internet :

<http://www.blueinvest.com>

Autorité compétente :

Appelez le +33 (0)141315863 pour de plus amples informations. L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce DIC.

Date de production du document d'informations clés :

13 mars 2024

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE A COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Blue Value Added (le « Fonds ») est un fonds d'investissement alternatif (« FIA ») constitué sous la forme d'un fonds professionnel de capital-investissement (« FPCI ») et régi par les articles L. 214-159 à L. 214-162 du Code monétaire et financier.

Durée de vie

Le Fonds a une durée de vie de cinq (5) ans à compter de la date de fin de la Période de Souscription (telle que définie au sein du Règlement du Fonds). La durée de vie du Fonds pourra être prorogée de deux (2) périodes d'un (1) an chacune sur simple décision de la Société de Gestion.

Objectifs

Le Fonds a pour objectif d'offrir à ses investisseurs des rendements optimisés par la réalisation d'opérations créatrices de valeur sur le secteur immobilier au travers de la constitution d'un portefeuille de participations dans des sociétés (les « Sociétés Cibles ») (i) dont les titres n'ont pas fait l'objet d'une admission aux négociations sur un marché d'instruments financiers et (ii) ayant notamment pour objet le financement et la réalisation d'opérations de marchands de biens sur des actifs immobiliers et ensembles d'actifs immobiliers de tout type, en ce compris d'opérations d'acquisition et cession, et toutes opérations nécessaires à leur exploitation, leur aménagement, leur ameublement, à l'exécution de travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension, de construction, leur mise en location ou leur changement de destination. Les Sociétés Cibles et les actifs immobiliers sont situés principalement en France, dans les grandes agglomérations régionales françaises et par opportunité à Paris, en région parisienne ou en Europe. Le Fonds est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 (1) du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »). En revanche, le Fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR. Le Fonds est soumis à des risques de durabilité qui sont intégrés les décisions d'investissement de la Société de Gestion et plus amplement détaillés au sein du Règlement du Fonds.

Investisseurs visés

La souscription et l'acquisition des Parts B du Fonds sont réservées aux investisseurs professionnels ou assimilés répondant aux conditions prévues à l'article 423-49 du Règlement Général de l'AMF recherchant une durée de placement conforme à celle du Fonds. Le montant minimum de souscription s'élève à 1 000 000 €.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risques



Risque faible ← Risque élevé



L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du Fonds pendant 7 ans. Vous ne pourrez peut-être pas sortir du produit avant échéance. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque du Fonds par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le Fonds enregistre des pertes en cas de baisse de la valeur des participations détenues par le Fonds dans les Sociétés Cibles ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds se situent à un niveau moyen, et, si la situation financière des Sociétés Cibles dans lesquelles le Fonds est investi venait à se détériorer, il est possible que la performance du Fonds en soit affectée ainsi que notre capacité à vous payer.

Risque de perte en capital : La performance du Fonds n'est pas garantie et le capital investi par l'investisseur peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement. L'investisseur ne devrait pas réaliser un investissement dans le Fonds s'il n'est pas en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte.

Risque de liquidité : Le Fonds ayant une durée de vie limitée, les actifs devront être cédés dans des délais imposés, ce qui pourrait impacter la valeur du Fonds.

La liste détaillée des risques liés à un investissement dans le Fonds figure dans le Règlement du Fonds, disponible sur demande auprès de la Société de Gestion. Le Fonds ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché et la performance du Fonds n'étant pas garantie, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Également, si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Ce que vous obtiendrez du Fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses, étant précisé que les rendements pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Scénarios d'Investissement Période de détention recommandée : 7 ans Exemple d'investissement : 100 000 euros		Cession ou sortie à 1 an	Sortie à 7 ans (période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	93 098,08 €	86 800 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-6.90 %	--2.00 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	96 903,79 €	114 900 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-3.10 %	2.00 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	104 509,83 €	195 000 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-4.51 %	10.01 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	106 409,06 €	221 200,00 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	6.41 %	12.01 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le tableau ci-dessus présente un éventail de résultats possibles ; il n'est pas une indication exacte de ce que vous pourriez obtenir. Ce que vous recevrez dépendra de l'évolution du sous-jacent. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

Il n'est pas possible de sortir de ce produit (sauf exceptions visées dans le Règlement du Fonds).

QUE SE PASSE-T-IL SI BLUEIMVEST N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La Société de Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement, notamment en matière de fonds propres, destinées à limiter tout risque de défaillance. Il est toutefois précisé que le patrimoine du Fonds est distinct de celui de la Société de Gestion et que, ce faisant, toute défaillance de la Société de Gestion n'entraîne pas de défaillance corrélative du Fonds et serait sans effet sur la valeur de votre investissement. En outre, la gestion du Fonds pourrait être transférée à une autre société de gestion de portefeuille. Il est également précisé que la garde et la conservation des actifs du Fonds sont assurées par le dépositaire du Fonds, CACEIS. Le dépositaire sera donc responsable en cas de manquement par négligence ou intentionnel à ses obligations en vertu de la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- 100 000 euros sont investis.

	Cession ou sortie à 1 an	Sortie à 7 ans (fin de la période de détention recommandée)
Coûts totaux (€)	[14 200 €]	[28 400 €]
<i>Incidence des coûts annuels*</i>	13.90 %	4.54 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 14,94 % avant déduction des coûts et de 10,40 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels		Si vous cédez ou sortez après 1 an
Coûts d'entrée	<p>Maximum [6] % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.</p> <p>Certains intermédiaires financiers peuvent facturer directement à leurs clients une commission de vente en sus des coûts d'entrée renseignés ci-contre. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.</p>	Maximum [6 000] €
Coûts de sortie	<p>[5] % du montant de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.</p> <p>Ces coûts s'appliquent uniquement dans l'hypothèse où vous sollicitez le rachat de vos Parts à la suite d'un Evènement Exceptionnel (tel que celui-ci est défini au sein du Règlement du Fonds).</p>	[5 000] €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	<p>[1.2] % HT de la valeur de votre investissement par an</p> <p>Ces coûts représentent l'ensemble des frais liés à la gestion et à l'exploitation du Fonds par ses différents prestataires (tels que, sans s'y limiter, les frais de gestion dus à la Société de Gestion, les frais de dépositaire, de commissaire aux comptes, de valorisation, frais d'audit, etc.).</p>	[1 200] €
Coûts de transaction	<p>[2] % de la valeur de votre investissement par an</p> <p>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.</p>	[2 000] €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commissions d'intéressement	<p>Il s'agit de l'incidence des commissions liées aux résultats et des commissions d'intéressement. Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. En revanche, des commissions d'intéressement existent pour ce produit. Celles-ci sont prélevées dès lors que la performance du Fonds a permis le paiement, aux investisseurs porteurs de Parts A, de Parts B et de Parts C, d'un Revenu 8% (tel que défini au sein du Règlement du Fonds). Le montant excédant le Revenu 8% sera réparti entre les Investisseurs porteurs de Parts C (20%) (au prorata de leurs Engagements respectifs) et les Investisseurs porteurs de Parts A et de Parts B (80%) (au prorata de leurs Engagements respectifs). Dès lors qu'un Revenu 10% (tel que défini au sein du Règlement du Fonds) est généré, le montant excédant le Revenu 10% sera également réparti entre les Investisseurs porteurs de Parts C (30%) (au prorata de leurs Engagements respectifs) et les Investisseurs porteurs de Parts A et de Parts B (70%) (au prorata de leurs Engagements respectifs).</p>	Oui

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Le Fonds est constitué pour une durée de 5 ans à compter de la date de fin de la Période de Souscription (telle que définie au sein du Règlement du Fonds). La durée de vie du Fonds pourra être prorogée 2 fois pour une durée d'1 an, à la discrétion de la Société de Gestion. La période de détention recommandée est de 7 ans. Cette période est adaptée à la nature des investissements du Fonds. Les investisseurs n'auront pas la possibilité de solliciter le rachat des parts du Fonds qu'ils auront souscrites durant toute la durée de vie du Fonds, sauf circonstances exceptionnelles, tel que cela est plus amplement décrit au sein du Règlement du Fonds. Vous ne pouvez exiger du Fonds qu'il vous rachète vos Parts dans des circonstances autres que celles limitativement visées au sein du Règlement du Fonds.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Toute réclamation doit être adressée à BlueIMVest, 45 avenue Georges Mandel, 75116 Paris, France ou envoyée à l'adresse électronique suivante : contact@blueinvest.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Des informations complètes sur le Fonds sont disponibles dans le Règlement, le document d'information clé, les rapports annuels et les rapports semestriels du Fonds, qui sont mis à la disposition des investisseurs sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Les informations contenues dans le présent DIC ne constituent en aucun cas une recommandation d'achat ou de vente du produit ou un document commercial. Afin de décider ou non d'investir dans le Fonds, les investisseurs potentiels doivent s'appuyer sur leur propre analyse, en ce compris fiscale, et notamment sur les avantages et les risques que présente ce produit et sont invités, le cas échéant, à se rapprocher de leurs conseillers. Ce DIC ne tient pas compte des modalités de commissionnement des réseaux distributeurs du Fonds.